



Commission Européenne  
DG « Santé et protection des consommateurs »



Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne

## Sécurité du patient – En faire une réalité

### Déclaration de Luxembourg sur la sécurité du patient

# DÉCLARATION DE LUXEMBOURG

L'accès à des soins de santé de haute qualité est un droit fondamental reconnu, auquel sont attachés l'Union européenne, ses institutions et les citoyens européens. Par conséquent, les patients sont en droit de s'attendre à ce que tous les efforts soient mis en oeuvre pour garantir leur sécurité en tant que bénéficiaires de services de santé.

#### Contexte :

Le secteur de la santé représente un domaine à haut risque dans la mesure où les événements indésirables liés au traitement et non à la pathologie peuvent entraîner le décès, des lésions sérieuses, des complications ou des souffrances chez les patients pris en charge. Bien que bon nombre d'hôpitaux et centres de soins, de procédures visant à assurer la sécurité des patients, le secteur de la santé accuse encore un certain retard par rapport à d'autres industries et services ayant mis en place des procédures de sécurité systématiques.

De nombreuses études conduites à travers le monde entier ont mis en évidence la nécessité et la possibilité de diminuer le nombre d'événements indésirables dans le secteur de la santé. Les données actuelles montrent qu'environ la moitié des événements indésirables pouvant être évités sont une conséquence directe d'erreurs de médication.

Aussi, l'introduction d'outils visant à minimiser le nombre et les conséquences des événements indésirables s'impose-t-elle. Le secteur de la santé doit être organisé de façon à prévenir, détecter et limiter les erreurs et les événements indésirables dans le but d'éviter les erreurs graves et de mieux respecter les procédures de sécurité.

Au vu des travaux réalisés dans ce domaine par de nombreux acteurs et institutions, et compte tenu des données recueillies, il apparaît désormais clairement que la première étape à entreprendre est de développer une culture de la sécurité du patient à travers l'ensemble du système de santé. La gestion des risques doit être introduite en tant qu'instrument courant de l'organisation du secteur de la santé. Un environnement de travail ouvert et confiant reposant sur une culture axée sur les enseignements à tirer des quasi-accidents et des événements indésirables, plutôt que sur la philosophie du "blâmer-jeter l'opprobre" et des sanctions qui en découlent, constitue une condition *sine qua non* de l'efficacité de la gestion des risques.

Les préjudices causés aux patients par le secteur de la santé imposent un lourd fardeau à la société. Outre le bénéfice évident qu'il procure aux patients, tout investissement dans le domaine de la sécurité du patient constitue une source potentielle d'économies.

La priorité accordée à la sécurité du patient entraîne une réduction des coûts en termes de prise en charge de patients victimes d'événements indésirables et, par là même, une meilleure utilisation des ressources financières. Cela conduit en outre à une réduction des frais d'administration inhérents aux plaintes et demandes d'indemnisation. Avant tout, la sécurité du patient contribue à l'amélioration de la qualité de vie. Pour atteindre ces objectifs, la culture de la sécurité peut être significativement renforcée de différentes manières.

À la lumière des constatations précitées, la Conférence recommande que la "Sécurité du patient" occupe une place prépondérante tant dans l'agenda politique de l'UE, qu'au niveau national dans les États-membres et au niveau local dans le secteur la santé.

#### La Conférence recommande aux institutions de l'UE :

- ❖ de mettre en place un forum européen réunissant les principaux intéressés, afin de discuter des actions entreprises au niveau européen et national dans le domaine de la sécurité du patient ;



Commission Européenne  
DG « Santé et protection des consommateurs »



Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne

## Sécurité du patient – En faire une réalité

- ❖ de collaborer avec l'Alliance OMS dans l'optique d'une compréhension commune des questions liées à la sécurité du patient et en vue de créer une "banque européenne de solutions" proposant des exemples et des normes de "bonnes pratiques" ;
- ❖ de créer la possibilité de mécanismes de soutien des initiatives nationales liées aux projets relatifs à la sécurité du patient, reconnaissant que cette dernière figure dans le programme de la Direction générale "Santé et protection des consommateurs" ;
- ❖ de veiller à ce que les règlements de l'UE afférents aux biens médicaux et aux services associés soient définis dans l'intérêt de la sécurité du patient ;
- ❖ d'encourager le développement de normes internationales sur la sécurité et la performance des technologies médicales ;
- ❖ de faire en sorte que le cadre réglementaire européen protège le caractère privé et la confidentialité du dossier patient dans le meilleur intérêt des patients, tout en assurant la disponibilité immédiate des informations pertinentes auprès des professionnels de la santé.

### La Conférence recommande aux autorités nationales :

- ❖ de permettre aux patients d'accéder librement à toutes les informations médicales les concernant, tout en garantissant l'exactitude des données et en veillant à ce que les patients comprennent clairement leur traitement ; il est reconnu que les "patients informés" sont enclins à surveiller leur état de santé ;
- ❖ d'évaluer les avantages d'un système national de signalement confidentiel et volontaire des événements indésirables et des quasi-accidents ;
- ❖ de travailler dans le sens de la mise en place de systèmes de gestion des risques, par exemple en développant des directives et des indicateurs dans le cadre du système d'évaluation de la qualité du secteur de la santé ;
- ❖ d'optimiser l'utilisation des nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier patient électronique. L'utilisation de ces technologies inclurait l'établissement d'un profil médical automatisé du patient ainsi que des programmes d'aide à la prise de décision destinés aux professionnels de la santé, dans le but de diminuer le nombre d'erreurs de médication et de renforcer le respect des traitements ;
- ❖ d'organiser des forums nationaux, réunissant les principaux intéressés, en vue de discuter de la sécurité du patient et des actions entreprises au niveau national ;
- ❖ de préserver les conditions de travail de toutes les professions de santé et de veiller à ce que la politique de recrutement et de rétention du personnel soit directement liée à la sécurité du patient ;
- ❖ de reconnaître et de soutenir les formations dispensées par les fabricants des systèmes, instruments et appareils médicaux afin de garantir une application sécurisée des nouvelles technologies médicales et des techniques chirurgicales ;
- ❖ d'inclure la sécurité du patient dans la formation standard des professionnels de la santé, couplée à des méthodes et des procédures intégrées qui s'inscrivent dans une culture d'apprentissage et d'approfondissement des connaissances continues ;
- ❖ de faire en sorte que le cadre réglementaire national protège le caractère privé et la confidentialité des données relatives aux patients dans le meilleur intérêt des patients, tout en assurant la disponibilité immédiate des informations pertinentes auprès des professionnels de la santé ;
- ❖ de développer une culture davantage axée sur les enseignements à tirer des quasi-accidents et des événements indésirables, que sur la philosophie du "blâmer-jeter l'opprobre" et des sanctions qui en découlent.

### La Conférence recommande aux professionnels de la santé :

DÉCLARATION DE LUXEMBOURG



*Commission Européenne  
DG « Santé et protection des consommateurs »*



*Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne*

## **Sécurité du patient – En faire une réalité**

- ❖ d'encourager une approche collaborative des soins entre les professionnels de la santé et les fournisseurs de soins de santé, visant à améliorer la sécurité du patient ;
- ❖ de mettre en œuvre, sur le lieu de travail, des projets relatifs à la sécurité du patient et de développer une culture ouverte pour gérer plus efficacement les erreurs ou les omissions ;
- ❖ d'établir une coopération entre les patients/proches et les professionnels de la santé afin que les patients/proches prennent conscience des quasi-accidents et des événements indésirables.